



COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

AFR/RC54/17
3 septembre 2004

Cinquante-quatrième session
Brazzaville, Congo, 30 août – 3 septembre 2004

ORIGINAL : FRANÇAIS

Point 16 de l'ordre du jour

DÉCISIONS DE PROCÉDURE

Décision 1 : Constitution du Sous-Comité des Désignations

Le Sous-Comité des Désignations, qui s'est réuni le lundi 30 août 2004, était composé des représentants des États Membres suivants : Angola, Bénin, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Lesotho, Mauritanie, Sénégal, Seychelles, Togo.

Le Sous-Comité a élu Président le **Dr Mohammed Lemine Ould Selmane**, Ministre de la Santé de la République de Mauritanie.

Première séance, 30 août 2004

Décision 2 : Élection du Président, des Vice-Présidents et des Rapporteurs

Après avoir examiné le rapport du Sous-Comité des Désignations, et conformément à l'article 10 du Règlement intérieur du Comité régional de l'Afrique et à la résolution AFR/RC23/R1, le Comité régional a élu à l'unanimité le bureau comme suit :

Président :	Dr Saleh Meki, Ministre de la Santé de l'Érythrée
1^{er} Vice-Président :	Dr Mosso Ramos, Ministre de la Santé du Cap-Vert
2^{ème} Vice-Président :	Mme Aziza Baroud, Ministre de la Santé du Tchad
Rapporteurs :	Prof. Abel Dushimimana, Ministre de la Santé du Rwanda
	Dr Vilfrido Santana, Ministre de la Santé de Sao Tomé et Príncipe
	Dr Brian Chituwo, Ministre de la Santé de la Zambie

Première séance, 30 août 2004

Décision 3 : Constitution du Sous-Comité de Vérification des Pouvoirs

Le Comité régional a nommé un Sous-Comité de Vérification des Pouvoirs composé des représentants des 12 États Membres suivants : Algérie, Cameroun, Comores, Guinée équatoriale, Éthiopie, Guinée-Bissau, Madagascar, Malawi, Namibie, Sierra Leone, Tanzanie, Zimbabwe.

Le Sous-Comité de Vérification des Pouvoirs s'est réuni le 30 août 2004. Les délégués des États Membres suivants étaient présents : Algérie, Cameroun, Comores, Guinée équatoriale, Éthiopie, Guinée-Bissau, Madagascar, Malawi, Namibie, Sierra Leone, Tanzanie, Zimbabwe.

Le Sous-Comité de Vérification des Pouvoirs a élu Président, le Dr Guirma Azene, Chef de la Délégation de l'Éthiopie.

Première séance, 30 août 2004

Décision 4 : Vérification des Pouvoirs

Le Comité régional, à la suite des propositions du Sous-Comité de Vérification des Pouvoirs, a reconnu la validité des pouvoirs présentés par les représentants des États Membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Érythrée, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe, qui étaient conformes aux dispositions pertinentes

Première séance, 30 août 2004

Décision 5 : Remplacement de membres du Sous-Comité du Programme

Le mandat des pays ci-après au sein du Sous-Comité du Programme vient à expiration à la fin de la cinquante-quatrième session du Comité régional : Ghana, Guinée-Bissau, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria. Ils seront remplacés par les pays suivants : Namibie, Niger, Nigéria, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe et Sénégal.

Deuxième séance, 31 août 2004

Décision 6 : Ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session du Comité régional

Le Comité régional a approuvé l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session du Comité régional.

Deuxième séance, 31 août 2004

Décision 7 : Ordre du jour de la cent-quinzième session du Conseil exécutif

Le Comité régional a pris note de l'ordre du jour provisoire de la cent-quinzième session du Conseil exécutif.

Deuxième séance, 31 août 2004

Décision 8 : Désignation des États Membres devant faire partie du Conseil exécutif

Le Comité régional a décidé qu'afin de garantir un équilibre géographique en ce qui concerne les États Membres de la Région africaine devant faire partie du Conseil exécutif, ces États devaient être divisés en trois Sous-Régions : Sous-région I, Sous-région II et Sous-Région III, correspondant aux groupes géographiques de la Région africaine. Chaque Sous-Région devrait recevoir deux sièges sur les sept qui reviennent à la Région africaine. Le septième siège deviendra un siège flottant entre les Sous-Régions. La Sous-Région devant bénéficier en premier de ce siège flottant sera déterminée par consensus, après quoi ce siège passera par ordre numérique aux autres sous-régions.

Les États Membres actuellement représentés au Conseil exécutif poursuivront leur mandat, les sièges devenant vacants dans chaque sous-région étant remplis conformément aux nouvelles dispositions.

Deuxième séance, 31 août 2004

Décision 9 : Méthode de travail et durée de la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé***Président de l'Assemblée mondiale de la Santé***

- 1) Le Président de la cinquante-quatrième session du Comité régional de l'Afrique sera désigné Vice-Président de la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé qui se tiendra en mai 2005. La Région africaine avait désigné le Président de l'Assemblée mondiale de la Santé pour la dernière fois en mai 2000.

Commissions principales de l'Assemblée mondiale de la Santé

- 2) Le Directeur général, en consultation avec le Directeur régional, examinera avant la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé les désignations des délégués des États Membres de la Région africaine pouvant assumer les fonctions suivantes :
 - Présidents des Commissions principales A et B;
 - Vice-Présidents et Rapporteurs des Commissions principales.

Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif

- 3) Selon l'ordre alphabétique anglais, le Kenya et le Lesotho ont désigné leurs représentants devant faire partie du Conseil exécutif à partir de sa cent-quatorzième session, immédiatement après la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé. Ces délégués se sont joints à ceux du Gabon, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée et de la Guinée-Bissau au titre de la Région africaine.
- 4) Le mandat du Gabon, de la Gambie, du Ghana et de la Guinée expirera à la clôture de la Cinquante-Huitième Assemblée de la Santé. Conformément aux nouvelles dispositions adoptées pour la désignation des membres du Conseil exécutif, ces pays

seront remplacés par le Libéria (Sous-Région I), le Rwanda (Sous-Région II) et Madagascar (Sous-Région III). Il est proposé que le septième siège (siège flottant) soit attribué à la Namibie pour le compte de la Sous-Région III car ce pays n'a jamais eu l'occasion de servir au Conseil exécutif.

- 5) Ces nouveaux pays (Libéria, Rwanda, Madagascar et Namibie) participeront à la cent-seizième session du Conseil exécutif en mai 2005 et devront confirmer leur disponibilité au moins six semaines avant la Cinquante-Huitième Assemblée de la Santé.
- 6) La Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé, par la résolution WHA51.26, a décidé que les personnes appelées à siéger au Conseil exécutif le feront en qualité de représentants gouvernementaux techniquement qualifiés dans le domaine de la santé.

Réunion informelle du Comité régional

- 7) Le Directeur régional convoquera cette réunion le lundi 16 mai 2005 à 8h30, au *Palais des Nations*, à Genève, afin de confirmer les décisions prises par le Comité régional à sa cinquante-quatrième session. Durant l'Assemblée, une réunion de coordination des délégués africains aura lieu chaque matin.

Deuxième séance, 31 août 2004

Décision 10 : Choix des sujets des Tables rondes de 2005

Le Comité régional a approuvé la décision d'organiser des Tables rondes durant ses sessions pour promouvoir l'interaction et l'échange d'idées et d'expériences entre les Ministres de la Santé et les Chefs de Délégation.

Table ronde n° 1 :
	Président : Sénégal
	Président suppléant : Ouganda
Table ronde n° 2 :
	Président : Nigéria
	Président suppléant : Mali

Deuxième séance, 31 août 2004

Décision 11 : Dates et lieux des cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions du Comité régional

Le Comité régional, conformément au Règlement intérieur, a accepté de tenir sa cinquante-cinquième session à Brazzaville, en République du Congo, du 29 août au 2 septembre 2005. Il se prononcera à sa cinquante-cinquième session sur le lieu de la cinquante-sixième session.

Deuxième séance, 31 août 2004

Décision 12 : Désignation de représentants de la Région africaine au Comité d'orientation et de coordination (PCC) du Programme spécial de Recherche, de Développement et de Formation à la Recherche en Reproduction humaine (HRP)

Le mandat du Cap-Vert expirera le 31 décembre 2004. Suivant l'ordre alphabétique anglais, le Cap-Vert sera remplacé par la Côte d'Ivoire pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2005. La Côte d'Ivoire se joindra à la République du Congo, à la République centrafricaine et aux Comores qui sont déjà membres du Comité d'orientation et de coordination.

Deuxième séance, 31 août 2004

Décision 13 : Désignation de représentants de la Région africaine au Conseil d'Administration du partenariat pour Faire reculer le paludisme

Le Ghana, le Sénégal et la Zambie sont membres du Comité d'orientation du programme Faire reculer le paludisme. Leur mandat de deux ans a pris effet à compter d'octobre 2002. La République démocratique du Congo s'est jointe à eux pour deux ans à compter de septembre 2003.

En mars 2005, le mandat du Ghana, du Sénégal et de la Zambie expirera. Ils seront remplacés à cette date par le Nigéria, le Bénin et la Tanzanie.

Deuxième séance, 31 août 2004